



b

bulletin sek·feps

4 | 2004

Une publication de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

- 3 Gros Plan La vision protestante de la Cène
- 12 Statistiques De moins en moins de protestants
- 26 Portrait Célébrer la Cène avec Matthias Bosshard

CONTENU

GROS PLAN

Martin Sallmann: Les traits fondamentaux de la Cène selon la vision protestante 3

Beat Huwyler: La Cène protestante dans la pratique 6

Isabelle Noth: Placer les collègues catholiques face au conflit 9

Frank Jehle: «Travailler sans relâche à la réconciliation» 10

RELATIONS INTÉRIEURES

Le paysage religieux en Suisse change de visage 12

La famille entre ordre symbolique réalité sociale 16

THÉOLOGIE ET ÉTHIQUE

Le rebaptême – signe de division 18

ACTUALITÉS/PERSONELLES

Conférence des Églises européennes KEK 20

Personnel 21

Prises de position de la FEPS sur des questions de politique fédérale 21

Décisions de l'Assemblée des délégués réunie en session d'automne 22

LE CONSEIL

Changements dans la composition du Conseil de la FEPS 23

Point de vue 24

Le Conseil 24

PORTRAIT

Matthias Bosshard: «Goûtez et voyez, comme le Seigneur est aimable» 26



Chère lectrice Cher lecteur

Sur un point les Réformateurs étaient d'accord: la Cène doit être célébrée chaque dimanche. Pour Luther et les autres Réformateurs, la célébration de la Cène lors du culte dominical allait de soi. Quant à Calvin il l'a même expressément recommandée. Que reste-t-il de cette belle exhortation dans nos paroisses ? Nombreux sont les règlements des Églises membres de la FEPS qui recommandent encore de célébrer la Cène à l'occasion des principaux jours de fête: Noël, Vendredi Saint, Pâques, Pentecôte et aussi le Dimanche de la Réformation et le jour du Jeûne – soit six fois par année. Nous sommes bien loin de la pensée des Réformateurs.

Peu importent les raisons historiques qui ont mené à cette situation. La question aujourd'hui est de savoir quelle valeur nous voulons accorder à ce sacrement. En effet, comment voulons-nous faire comprendre à nos frères et sœurs, catholiques et protestants, que ce sacrement de la Cène institué par le Christ est si essentiel et central pour notre foi si nous le pratiquons si peu ? Qu'est-ce qui nous empêche de célébrer la Cène chaque dimanche ? La banalisation ? Depuis quand un geste de foi tout comme un geste d'amour perd-il de sa valeur parce qu'il est répété ? Célébrer la Cène tous les dimanches c'est nous permettre d'entrer pas à pas, geste après geste dans un mystère qui nous dépassera toujours, mais qui nous est offert et qui ne s'épuise pas.

Simon Weber, pasteur, directeur de la Communication FEPS

IMPRESSUM

bulletin sek·feps Organe d'information officiel de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, Case postale, CH-3000 Berne 23, Téléphone 031 370 25 01, Fax 031 370 25 09, bulletin@sek-feps.ch, www.sek-feps.ch Parution 4 fois l'an Tirage 7000 ex. en allemand, 1500 ex. en français Rédaction Sandra Baumeler (bas), Simon Weber (SW) Graphisme/Layout Medienpark Traduction Laurent Auberson, Elisabeth Mainberger-Ruh, Impression Stämpfli AG Auteurs Sandra Baumeler, Claude Bovay, Beat Huwyler, Frank Jehle, Isabelle Noth, Martin Sallmann, Theo Schaad, Christoph Sigrist, Simon Weber

Page et dos de couverture

«Le Repas du Seigneur», miniature d'un psautier latin d'Angleterre, 1^{er} quart du XIII^e s., Munich, Bayerische Staatsbibliothek (Clm 835 fol 66 v)

Les traits fondamentaux de la Cène selon la vision protestante

Au cours de sa session d'automne, les 8 et 9 novembre derniers, l'Assemblée des délégués de la FEPS a traité la question de la Cène. Mais elle ne s'est pas contentée de prendre connaissance des «Considérations et recommandations» comme le Conseil le lui avait proposé. Elle a invité les directions des Églises membres à mettre en application ces recommandations. Martin Sallmann approfondit ici le sujet.

Le cadeau de la présence de Jésus-Christ

Dans la Cène, Jésus-Christ offre sa présence. Il se trouve auprès de sa communauté, à laquelle il donne sa communion. De son vivant déjà, Jésus avait toujours partagé la table avec des disciples, avec des femmes et des hommes, mais aussi avec des individus douteux ou des réprouvés. Dans la nuit qui précéda sa mort, il mangea et but une dernière fois avec ses disciples (Mt 26, 26–29; I Cor 11, 23–26). Après sa résurrection, il vint à nouveau à leur rencontre, s'immisça dans leurs discussions, les enseigna et partagea leur table (Lc 24, 13–35). Dans la Cène, le Crucifié et Ressuscité poursuit ce cheminement de communion et de dialogue avec sa communauté. Il a institué la Cène, où il est lui-même présent.

Dans la Cène, la communauté agit sur l'ordre et sur l'invitation de Jésus-Christ. Durant tout le culte de Sainte-Cène, elle se remémore la vie, l'action, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et le fait avec la tête, avec le cœur et avec la bouche. Elle va à la rencontre du Christ ressuscité et reçoit de sa main les dons du pardon, de la consolation et du réconfort. Par la parole et par le sacrement, elle manifeste, à elle-même et au monde entier, l'action salvatrice de Dieu.

Les interlocuteurs du dialogue œcuménique s'accordent à reconnaître que Jésus-Christ lui-même est le fondement et la substance de la Cène. Les divergences apparaissent dès lors qu'il s'agit de concevoir comment le don offert pendant

la Cène doit parvenir aux croyants. Pour l'Église catholique romaine et pour l'Église orthodoxe, il est impératif que la célébration de la Cène soit présidée par un prêtre ordonné. En tant que vicaire de Jésus-Christ, le prêtre détient le sacrement de l'Eucharistie et le transmet à la communauté. La conviction protestante au contraire fait de Jésus-Christ le seul médiateur entre Dieu et les hommes, et l'action salvatrice de Dieu dans la Cène ne procède que de Jésus-Christ et de rien ni personne d'autre.

Le pardon et la nouvelle vie

Jésus-Christ offre le pardon et la nouvelle vie. Dans sa rencontre avec la communauté, il se fait reconnaître, la communauté le reconnaît et se reconnaît en lui. L'individu perçoit, par l'ouïe et par la vue de l'Évangile, ce qu'il est lui-même, perdu par attachement à soi-même et au monde. Mais en Christ, Dieu se place résolument du côté de l'homme, Il le rachète du péché, le réconcilie avec lui-même et l'amène de l'isolement à la communion. Le Christ, dans la Cène, lui ouvre une nouvelle et vaste perspective, lui donne une nouvelle orientation. Il confie à sa communauté la vie dans la foi et l'action dans la responsabilité.

La communauté invoque la présence de l'Esprit Saint pour la célébration de la Cène et, plus encore, pour la vie de tous les jours. Elle doit alors se livrer à un questionnement critique sur sa vie et sur sa foi. Elle fait donc l'aveu de ses



Photo: refbild/Pfander

fautes et confesse sa culpabilité. C'est sur cette voie que l'accompagne l'Esprit Saint, qui libère la tête, console le cœur, purifie la bouche et fortifie les mains.

Dans le dialogue œcuménique, l'Église catholique romaine rappelle que la Cène est l'expression de l'unité visible de l'Église. De ce fait, la pleine unité des Églises est pour elle une condition à la célébration commune de la Cène par des Églises de confessions différentes. Selon la conception protestante au contraire, la participation commune de fidèles de diverses confessions à la Cène est l'occasion de s'arrêter pour porter un regard critique sur soi-même, de prier pour la voie commune qui mène à l'unité en Jésus-Christ, enfin de recevoir une orientation et un viatique.

La communauté et le service

Jésus-Christ mène à la communauté et au service. Dans la Cène, il donne aux fidèles une participation à sa présence, fondant ainsi la communauté des croyants. La célébration de la Cène est un signe juste de la communion de l'Église locale et universelle. Elle oblige au service solidaire au profit

des membres présents à la table et, par-delà, du monde entier.

La communauté remercie Dieu pour Son action salvatrice en Jésus-Christ et célèbre Ses louanges pour la Création, sa rédemption et sa préservation. Elle célèbre la victoire de la vie sur la mort, dépose son impuissance et sa culpabilité et s'applique à mener une vie dans la responsabilité chrétienne. L'Évangile, en parole et en sacrement, est confié à la communauté. C'est par la parole et le sacrement qu'elle est vivante, le dimanche et tous les autres jours.

En ce qui concerne surtout la conception de l'Église et de ses ministères, il existe de grandes différences entre les confessions. Au point que l'Église catholique romaine et l'Église orthodoxe refusent de reconnaître les Églises protestantes et leurs ministères. La tradition catholique romaine accorde une importance primordiale à une forme d'apostolicité qui garantit le lien avec l'Église des origines à travers la succession apostolique et se manifeste dans la communauté que les évêques forment entre eux et avec l'évêque de Rome. Pour la tradition protestante aussi, la

La célébration de la Cène, signe de la communion de l'Église locale et universelle.

continuité avec l'Église des apôtres est indispensable. Les apôtres sont le fondement sur lequel l'Église est bâtie, ce sont eux que le Christ a appelés comme disciples et envoyés en mission comme témoins. La foi se conserve et se transmet dans cette fidélité aux racines. Mais les Églises protestantes accordent moins d'importance à la dimension historique et physique que manifeste l'imposition des mains par l'évêque, qu'à l'écoute fidèle et à la vie de l'Évangile, par lesquelles elles essaient de préserver leurs racines. La continuité apostolique doit s'acquérir constamment par une étude critique et créative de la parole, du sacrement et des traditions doctrinales de l'Église. «Semper reformanda»: l'Église protestante est donc en perpétuelle réforme.

Martin Sallmann, docteur et chargé de cours en théologie, est chargé de théologie à la FEPS

La Cène dans la Concorde de Leuenberg

En 1973, les dernières retouches ont été apportées au texte de la Concorde de Leuenberg, aboutissement de longs entretiens doctrinaux menés depuis 1955 au niveau européen entre luthériens, réformés et Églises unies. Après l'introduction, la première partie expose l'accord sur la doctrine de la justification, sur la proclamation de l'Évangile et sur l'administration des sacrements. La seconde partie traite des différences, au temps de la Réforme, dans la doctrine de la Cène, de la christologie et de la prédestination. Enfin la troisième partie présente la «déclaration et réalisation de la communion ecclésiale». Après plus de quatre siècles de divisions au sein du protestantisme, la Concorde a permis la communion ecclésiale entre les Églises issues de la Réforme. La Fédération des Églises protestantes de Suisse a signé la Concorde de Leuenberg au nom de ses Églises membres, qui sont ainsi associées à la *Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE)*. À la suite de la Concorde, les entretiens doctrinaux de Leuenberg se poursuivent encore, pour approfondir les points essentiels sur lesquels l'accord s'est fait.

Les deux premiers des cinq articles sur la Cène envisagent une double perspective: l'article 15 décrit l'action de

Jésus-Christ dans la Cène, l'article 16 l'action de la communauté en célébration. Un lien fondamental de la célébration de la Cène est ainsi exprimé: la promesse de la grâce de Dieu, à laquelle la communauté répond dans la foi. Les trois autres articles (18–20) insistent sur la présence de Jésus-Christ, en visant les différences entre les diverses traditions protestantes. SN

«Dans la Cène, Jésus-Christ, le ressuscité, s'offre lui-même, en son corps et en son sang donnés pour tous, par la promesse de sa parole, avec le pain et le vin. Il nous accorde ainsi le pardon des péchés et nous libère pour une vie nouvelle dans la foi. Il renouvelle notre assurance d'être membres de son corps. Il nous fortifie pour le service des hommes.»

«En célébrant la Cène, nous proclamons la mort du Christ par laquelle Dieu a réconcilié le monde avec lui-même. Nous confessons la présence du Seigneur ressuscité parmi nous. Dans la joie de la venue du Seigneur auprès de nous, nous attendons son avènement dans la gloire.»

Concorde de Leuenberg, articles 15–16

La Cène protestante

dans la pratique

Si elles visent d'abord le rapport aux autres confessions, les recommandations du Conseil de la FEPS sur la Cène ont aussi une portée interne: quelle est notre position face à la Cène? Beat Huwyler donne ici un commentaire de ces recommandations.

«Des différences essentielles dans la foi empêchent encore l'unité visible. Il s'agit surtout de conceptions différentes de l'Église et de son unité, des sacrements et des ministères. Nous ne devons pas nous en satisfaire. Jésus-Christ, sur la croix, nous a révélé son amour et le mystère de la réconciliation. À sa suite, nous voulons faire tout notre possible pour surmonter les problèmes et les obstacles qui séparent encore les Églises.» C'est en ces termes que la situation présente est décrite dans la *Charta Œcumenica* (voir l'encadré à la page 8).

«Des différences essentielles»: en réalité, ce n'est pas tant la conception elle-même de la Cène et de l'Eucharistie qui pose un problème œcuménique que les divergences quant au rapport établi entre la Cène ou l'Eucharistie et les grandes questions controversées de l'Église et du ministère. Dans la pratique, ces divergences ont naturellement tendance à s'effacer. Le prêtre catholique et la pasteure protestante peuvent faire beaucoup de choses en commun, les fidèles apprécient cela et se réjouissent de rencontrer des voisins à l'église ou à la maison de paroisse même s'ils sont d'une autre confession. Cela est vrai du moins là où il n'est plus d'usage de dresser des barrières confessionnelles.

Or voilà que le magistère romain est venu rappeler les différences en obligeant ses évêques et ses prêtres à donner la préséance aux spécificités de la conviction catholique romaine sur la communauté de la foi chrétienne, heurtant ainsi de plein fouet les protestants. Après la publication, le jeudi saint de l'année 2003, de l'Encyclique «*Ecclesia de Eucharistia*», beaucoup de chrétiens, catholiques autant que

protestants, se sont posé de sérieuses questions sur l'avenir de l'œcuménisme. L'année suivante, les instructions «*Redemptionis sacramentum*» ont donné l'impression de vouloir interdire ce qui s'était paisiblement établi durant plusieurs années de pratique. Comment devons-nous réagir, nous protestants?

L'invitation est ouverte

Dans son texte sur «La Cène selon la vision protestante», le Conseil de la FEPS étudie la signification de la Cène protestante et les différences qui la séparent de la doctrine catholique de l'Eucharistie, du ministère et de l'Église. Il formule ensuite des recommandations concrètes pour la pratique. La FEPS donne ainsi un signe tangible dans le dialogue œcuménique.

L'Église catholique romaine n'est pas seule à ne vouloir en aucun cas renoncer à certains éléments. Les protestants aussi, pour qui l'invitation à la Cène est ouverte. Par principe, tous ceux qui confessent leur foi en Jésus-Christ sont invités à la Cène protestante, indépendamment de leur appartenance confessionnelle. L'invitation continue donc à s'adresser aux membres de l'Église catholique romaine. S'ils se sentent libres de répondre à l'invitation, ils sont les bienvenus. Contrairement au magistère romain, le Conseil de la FEPS se félicite de l'hospitalité eucharistique et invite à la pratiquer et à en faire usage là où elle est offerte. Pour lui, subordonner la participation au repas du Seigneur dans la célébration d'une autre confession à l'unité visible de l'Église équivaut à méconnaître que c'est Jésus lui-même qui

Indications bibliographiques (publications en allemand)

- Das Abendmahl. Eine Orientierungshilfe zu Verständnis und Praxis des Abendmahls in der evangelischen Kirche, vorgelegt vom Rat der Evangelischen Kirche in Deutschland, Gütersloh 2 2003 (64 p.)

- «Zur Lehre und Praxis des Abendmahls (1994). Beratungsergebnis der 4. Vollversammlung der Leuenberger Kirchengemeinschaft, Wien-Lainz, 9. Mai 1994», in: Sakramente, Amt, Ordination, im Auftrag des Exekutiv Ausschusses für die Leuenberger Kirchengemeinschaft, éd. Wilhelm Hüffmeier (Leuenberger Texte 2), Frankfurt a. M. 1995, p. 47–65

- Michael Welker, Was geht vor beim Abendmahl?, 2^e éd. remaniée, Gütersloh 2004 (208 p.)

- Abendmahlsgemeinschaft ist möglich. Thesen zur Eucharistischen Gastfreundschaft, éd. par le Centre d'Études Œcuméniques (Strasbourg), l'Institut für Ökumenische Forschung (Tübingen) et le Konfessionskundlicher Institut (Bensheim), Frankfurt a. M. 2003 (83 p.)

- Johannes Brosseder – Hans-Georg Link (éd.), Eucharistische Gastfreundschaft. Ein Plädoyer evangelischer und katholischer Theologen, Neukirchen-Vluyn 2003 (191 p.)

Tous ceux qui confessent leur foi en Jésus-Christ sont invités à la Cène protestante, indépendamment de leur appartenance confessionnelle.

invite. Et de savoir que c'est lui qui nous invite et nous offre la communion est plus important que les différences entre les confessions.

Une multitude de possibilités

Néanmoins, les différences subsistent et le partage de la Cène ne peut pas les cacher. Pour cette raison et eu égard aux exigences de l'œcuménisme, le Conseil de la FEPS recommande de s'abstenir pour le moment de toute forme d'inter-célébration ou de concélébration (célébration de la Cène ou de l'Eucharistie présidée conjointement par des ministres de différentes confessions). Il suit ainsi la recommandation de la Commission de dialogue protestants/catholiques romains, tout en prenant au sérieux la mission de la Charta Oecumenica, qui est d'œuvrer pour la réalisation de la communion eucharistique.

Les possibilités de collaboration œcuménique sont multiples, et beaucoup reste encore à découvrir. Depuis que, il y a plus de trente ans, les trois grandes confessions chrétiennes ont décidé en Suisse la reconnaissance mutuelle du baptême, il est par exemple possible, par des célébrations de commémoration ou de confirmation, de manifester le caractère trans-confessionnel du baptême chrétien, qui est unique. Les recueils et méditations inspirés de la liturgie des Heures de l'Église ancienne constituent également une voie prometteuse pour la pratique de la communion œcuménique. Que ce soit par le partage de lectures bibliques, de prières, d'actions sociales de Pain pour le prochain et de l'Action de Carême, il y a de nombreux moyens de vivre la communion au nom de Jésus-Christ par-delà les frontières des communautés. C'est une manière de témoigner que ce qui réunit les confessions est beaucoup plus ample et plus important que ce qui les divise.

Pour une auto-critique

Les recommandations du Conseil ne visent pas seulement la communauté œcuménique. Certaines d'entre elles concernent la pratique protestante de la Cène, sur laquelle elles jettent un regard critique. Ouverture bienfaisante dans le dialogue œcuménique, et convenant particulièrement à une Église attachée non sans fierté à sa devise *ecclesia semper reformanda*. Les catholiques ne sont pas seuls à avoir de la peine à reconnaître le Repas du Seigneur là où il n'y a guère que le pain et le vin pour l'évoquer. Car la Cène protestante a aussi ses éléments constitutifs: l'Eucharistie (action de grâces et louange), l'anamnèse (le souvenir, le lien avec les souffrances, la mort et la résurrection de Jésus-



Photo: refbild/Müller

Christ), l'épiclesse (l'invocation de la présence de Dieu par son Esprit Saint), les paroles d'institution.

S'il est juste qu'une des expressions de la liberté évangélique consiste à reconnaître qu'il n'existe pas une seule et unique forme de célébration de la Cène, les formulaires liturgiques sont là pour préserver d'altérations et d'interprétations inappropriées, parfois même involontaires. Il arrive que les pasteurs oublient que la Cène ne leur appartient pas, mais qu'elle est l'affaire de l'ensemble de la communauté. Ceux-là ne devraient donc pas, sans autre forme de procès, évacuer des traditions éprouvées et théologiquement fondées.

Le Conseil aborde également la question de la fréquence de célébration de la Cène. Alors que le débat œcuménique se concentre sur le partage de la Cène, des paroisses protestantes et catholiques n'hésitent pas à s'opposer aux restrictions dictées par Rome et à célébrer conjointement la Cène ou l'Eucharistie, et il n'est pas rare de voir un pasteur et un prêtre pratiquant la concélébration en dépit de toutes les interdictions. Il arrive même que les célébrations conjointes de la Cène servent de critère de mesure des progrès de l'œcuménisme. En comparaison de cet élan, le peu d'importance accordé effectivement à la Cène dans de nombreuses Églises protestantes laisse songeur, et si les derniers règlements ecclésiastiques prescrivent au minimum une célébration mensuelle de la Cène, c'est déjà une fréquence très élevée.

Une réserve excessive et déplacée

Dans les faits, le culte considéré comme normal continue à être un culte de simple prédication, tandis que le culte de Sainte-Cène conserve un caractère festif extraordinaire. Or

ce ne devrait pas être le cas. En 1986 déjà, l'Assemblée des délégués de la FEPS avait rappelé que la célébration hebdomadaire de la Cène est conforme à la tradition biblique. Reprenant cet argument, le Conseil ajoute que ce rythme de célébration était aussi prescrit par Luther et les autres réformateurs. La réserve encore largement répandue à l'égard de la Cène n'a dans tous les cas pas de raison d'être.

La division des chrétiens à propos du Repas du Seigneur est un fait regrettable. Mais il est un autre fait, souvent estompé par la discussion: c'est que, célébrée comme une fête digne et dans la liberté évangélique, la Cène peut être source de joie et de renouvellement spirituel. Calvin ne voulait rien dire d'autre, lui pour qui les paroles du Seigneur sont «une enseigne et témoignage de promesse. Et quelque part qu'il y a promesse, la Foi y a sur quoi s'appuyer, en quoi se consoler, de quoi se conforter. Nos âmes peuvent prendre

et recueillir de ce Sacrement une grande douceur et fruit de consolation: c'est que nous reconnaissons Jésus-Christ être tellement incorporé en nous, et nous en lui, que tout ce qui est sien, nous le pouvons appeler nôtre, et tout ce qui est nôtre, nous le pouvons nommer sien.»

Beat Huwiler, pasteur et docteur en théologie, est chargé de théologie à la FEPS

Voir à ce sujet l'article «Un jalon sur la voie de l'Église universelle», dans le Bulletin SEK-FEPS 3/2003, p. 14.

Le texte «La Cène selon la vision protestante – Considérations et recommandations du Conseil» peut être commandé sur www.sek-feps.ch. ou auprès de la FEPS

La Charta Œcumenica

La Charta Œcumenica, signée par le métropolite Jérémie, président de la Conférence des Églises Européennes KEK et le cardinal Miloslav Vlk, président du Conseil des Conférences Épiscopales d'Europe CCEE à l'occasion de la rencontre œcuménique européenne du 22 avril 2001 à Strasbourg, donne, comme son sous-titre l'indique, des «lignes directrices en vue d'une collaboration croissante entre les Églises en Europe». Elle n'a pas force obligatoire au sens juridique du terme, mais exprime un engagement ferme de la part des Églises membres de la KEK (protestants, catholiques chrétiens, anglicans, orthodoxes et Églises libres) et de la part de l'Église catholique romaine en Europe. Elle constitue un document de base que les signataires recommandent à toutes les Églises et Conférences Épiscopales d'Europe de reconnaître «et d'adapter chacune à leur propre contexte».

La FEPS et la Conférence des évêques suisses signeront elles aussi la Charte au cours d'une célébration officielle qui manifestera publiquement leur intention de cheminer en commun. La signature aura lieu le 23 janvier 2005 à Saint-Ursanne au cours d'une célébration présidée par la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC-CH. Plusieurs Églises membres de la FEPS ont déjà engagé un débat sur l'application de la Charte et ont défini, d'accord avec les partenaires œcuméniques, les étapes qu'ils auront à franchir ensemble.

La grande difficulté dans l'application de la Charta Œcumenica, c'est son principe même, à savoir que les Églises ne devront plus agir normalement dans la désunion, l'action

commune ne devra plus être une exception à la règle demandant une explication. Au contraire, les signataires s'engagent «à agir ensemble, à tous les niveaux de la vie de l'Église, là où les conditions le permettent, et où des motifs de foi ou de plus grande convenance ne s'y opposent pas» (chiffre 4, Agir ensemble). Pareille formulation équivaut à renverser la perspective habituelle: les Églises, les paroisses n'agiront plus d'abord chacune pour soi avant de se demander ce qu'elles pourraient éventuellement faire encore en commun, mais collaboreront par principe aussi longtemps que cela sera possible, et c'est seulement ensuite qu'elles pourront suivre des voies séparées.

Il n'est pas exagéré de parler ici de changement de paradigme. Il appartient désormais aux Églises et aux paroisses de prendre ces objectifs à leur compte et de mettre toute leur imagination à les réaliser.

BH

Le texte complet de la Charta Œcumenica est publié sur Internet: www.cec-kek.org/Francais/ChartaFinF.htm

Placer les collègues catholiques face au conflit



Le point de vue d'une femme: Isabelle Noth.

Photo: mäd

Une lecture féministe du débat actuel sur la Cène et l'Eucharistie, par Isabelle Noth.

En 1973, la Concorde de Leuenberg a mis fin à plus de quatre siècles de divisions au sein du protestantisme. Les Églises signataires se sont mises d'accord sur une conception commune de l'Évangile et engagées «à poursuivre leur entretiens doctrinaux» (Concorde, art. 37). Ces dialogues ont notamment abouti à un accord sur la doctrine de la Cène, présenté ensuite à l'Assemblée plénière de la Communion ecclésiale de Leuenberg et finalement adopté par elle. Dans le document «Sacraments, ministre, ordination» de la Communion de Leuenberg, un paragraphe consacré à «la réception de la Cène» précise que:

«Dans la Cène, Jésus-Christ nous promet réconciliation et communion. Il nous provoque ainsi à rechercher toujours des relations équitables sur les plans social, politique et économique. Dans la communion en Christ, toutes les différences causes de division reposant sur des critères de race, de sexe, de classe sociale ou de nation sont abolies. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous accommoder des injustices de notre société et de notre monde ni des multiples formes de ségrégation.»

Ce texte contient divers principes qui s'inscrivent parfaitement dans la ligne des exigences de la théologie féministe. Il ne souligne pas seulement la communion et la justice, mais relègue aussi à l'arrière-plan, la vision traditionnelle et unilatérale, tournée vers la mort de Jésus, au profit d'une conception de la Cène qui prend également en compte sa vie.

L'article cité fait justement découler de l'institution de la Cène par Jésus le devoir d'abolir toute forme de pensée discriminatoire du type préjugé de classe sociale, racisme, nationalisme ou sexisme. La Cène étant incompatible avec de telles discriminations et de telles injustices, sa célébration

est une anticipation de leur abolition. Mais au lieu d'œuvrer à la réalisation de l'exhortation manifeste de Jésus-Christ, on en fait un motif de ségrégation.

Les théories de l'exclusion

Alors que dans le christianisme primitif, les communautés se faisaient concurrence, il ne vint par exemple à l'idée d'aucune d'entre elles de dénoncer la célébration commune de la Cène pour la fêter séparément. La Cène n'était pas un motif de divisions, mais l'occasion de les surmonter. «Puisqu'il n'y a qu'un seul pain, nous sommes tous un seul corps; car nous participons à cet unique pain.» (I Cor 10, 17). La Cène fonde la communion et ne la présuppose pas nécessairement. Pour ce qui regarde la question toujours pressante des rapports entre les sexes, la Cène, avant-goût du Royaume de Dieu, est le lieu de la justice offerte à l'expérience, l'espace de la communion déjà réalisée et le témoignage des pouvoirs réciproquement donnés, indépendamment de toutes les iniquités sociales qui peuvent encore subsister. Car dans les entretiens doctrinaux de Leuenberg, la référence à la Cène est aussi l'occasion d'argumenter contre le sexisme.

Il en est cependant d'autres pour qui l'Eucharistie sert à la préservation des rapports de pouvoir en place et de l'inégalité des sexes devant les structures des ministères ecclésiaux. Mais introduire la catégorie du sexe – alors qu'elle n'a aucune pertinence dans le contexte néo-testamentaire de l'invitation de Jésus-Christ – dans le débat sur la Cène, de manière à exclure les femmes en associant la célébration de l'Eucharistie à une prêtrise dont l'accès leur est interdit, c'est rater l'intention originelle de la Cène. C'est transposer illicitement des rapports de pouvoir patriarcaux dans un contexte religieux qui à l'origine n'était justement pas attaché à l'appartenance à un genre. Utiliser l'Eucharistie pour appliquer ses propres théories d'exclusion, c'est s'exposer au reproche d'avoir totalement perverti le sens de l'invitation.

Dans ses récentes recommandations sur l'œcuménisme, le Conseil synodal des Églises réformées Berne–Jura–Soleure exhorte les pasteurs à «ne pas amener leurs collègues catholiques romains dans une situation de conflit avec leur Église». Mais, dans le contexte de la Cène, ne pas s'accommoder de l'injustice et de la discrimination sous toutes leurs formes, comme l'entendait le texte de la Concorde de Leuenberg, c'est peut-être justement ne pas épargner à nos collègues un conflit que leur propre Église leur impose depuis beaucoup trop longtemps.

Isabelle Noth, pasteure et docteur en théologie, est assistante à la chaire d'histoire moderne de l'Église, de recherche sur les confessions et d'histoire moderne de la théologie de l'Université de Berne.

¹ «Sacraments, ministre, ordination», Documents de Leuenberg 2 (publié sur Internet: http://lkg.jalb.de:8080/lkg/documents/lkg_doc_fr_41.pdf)

Travailler sans relâche à la récon

Frank Jehle est le co-président, pour le côté protestant, de la Commission de dialogue protestants / catholiques romains. Son souhait est que les résultats des efforts déployés à ce jour en vue de la réconciliation entre protestants et catholiques ne finissent pas dans les tiroirs: «S'il y a rupture entre l'autel et la table de communion, la chrétienté n'est pas crédible vis-à-vis du monde et elle contredit l'Évangile».

Durant les premiers siècles de la chrétienté, l'un des reproches les plus violents adressés aux adeptes de la nouvelle religion fut de se livrer à l'anthropophagie, et ils furent souvent exécutés sous le prétexte de telles pratiques qui rappellent le récit mythologique de Thyeste, auquel, par vengeance, son frère Atrée, roi de Mycènes, servit à manger ses propres enfants. C'est comme dans un miroir déformant qu'on se rend ainsi compte à quel point la Cène était alors une des caractéristiques essentielles du christianisme.

Dans le récit des Actes des apôtres, il n'y a pas de déformation: «Le premier jour de la semaine, alors que nous étions réunis *pour rompre le pain*, Paul...» (Actes 20, 7). «Rompre le pain» est devenu l'expression même de la célébration de la Cène. «Ils rompaient le pain à domicile, prenant leur nourriture dans l'allégresse et la simplicité de cœur.» (Actes 2, 46). «La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas une communion au sang du Christ? Le pain que nous rompons n'est-il pas une communion au corps du Christ? Puisqu'il y a un seul pain, nous sommes tous un seul corps ; car tous nous participons à cet unique pain» (I Cor 10, 16-17). Paul atteste ainsi que peu après 50, la célébration de la Cène était déjà courante dans les communautés grecques.

Il n'en allait pas autrement des premiers réformés. Jean Calvin dit en effet de la Cène: «C'est l'échange admirable que, de sa bonté infinie, il a voulu faire avec nous, qu'en recevant notre pauvreté, il nous a transféré ses richesses, en portant notre débilité sur soi, il nous a confirmés de sa vertu, en prenant notre mortalité, il a fait son immortalité nôtre, qu'en recevant le fardeau de nos iniquités, duquel nous étions opprimés, il nous a donné sa justice pour nous appuyer sur icelle (...) Toutes ces choses nous sont tant pleinement promises de Dieu en ce Sacrement, qu'il nous faut être certains

et assurés, qu'aussi vraiment elles nous y sont démontrées, que si Jésus-Christ même en personne nous y était visible-ment à l'œil présenté, et sensiblement y était touché.» (*Institution IV*, 17, 2-3, orthographe modernisée)

Une question hélas vivement débattue

«Or je dis que, dès que par la foi, nous recevons le Christ tel qu'il s'offre à nous dans l'Évangile, nous devenons vraiment ses membres, et que la vie en découle comme elle le ferait de la tête en nous ses membres (...) Mais il me semble que le nom de communauté ou société n'exprime pas assez son esprit, et qu'il doit quant à moi désigner cette sainte union par laquelle le Fils de Dieu nous introduit dans son corps afin de partager avec nous tout ce qui lui appartient. Ainsi puissions-nous vie de son corps et de son sang, si bien que ce n'est pas en vain que nous les appelons notre nourriture (...) Même si les fidèles n'entrent en cette communion qu'au premier jour de leur vocation, dans la mesure cependant où la vie du Christ croît en eux, il s'offre chaque jour à leur jouissance. C'est la communion qu'ils reçoivent dans la Sainte Cène.» (Lettre du 8 août 1555 à Vermigli, trad. du latin). «[La Cène] sert à la consolidation de la foi, que nous recevons comme un gage d'hospitalité de la main du Christ, par lequel nous sommes assurés d'être considérés comme partie de son corps, et nourris de sa chair et de son sang dans l'espérance de la vie éternelle.» (Lettre du 1^{er} décembre 1563 à Kaspar Olevianus, trad. du latin).

La Cène a malheureusement fait l'objet de vives controverses, surtout au XVI^e siècle, lorsque le Concile de Trente, si important pour les catholiques, jeta l'anathème sur la Cène protestante. Pour de nombreux théologiens protestants au contraire, la messe catholique était une «abomina-

Frank Jehle: «Nous Suisses réformés ne devons plus accepter le reproche adressé à notre célébration de la Cène, où prétendument il ne se passerait «rien»...



Photo: m&M

ciliation

tion» et le catéchisme de Heidelberg une «idolâtrie maudite». Le durcissement du climat du dialogue œcuménique observé ces dernières années a redonné une actualité – heureusement plutôt discrète – à ce genre de propos. La querelle opposant Luther à Zwingli sur la question ne fut guère moins violente. Je me souviens, comme catéchumène, d'un pasteur luthérien d'Allemagne du Nord qui croyait la Cène réformée célébrée à Zurich incompatible avec sa foi.

L'enterrement de la hache de guerre

Aujourd'hui, de nombreux malentendus ont été réglés entre les théologiens. Au sein du protestantisme, un pas décisif a été franchi avec la signature en 1973 de la Concorde de Leuenberg, par laquelle luthériens et réformés ont proclamé leur «communion quant à la prédication et à l'administration des sacrements», incluant «la reconnaissance mutuelle des ordinations et la possibilité de l'intercélébration». «Dans la Cène, Jésus-Christ, le ressuscité, s'offre lui-même, en son corps et en son sang donnés pour tous, par la promesse de sa parole, avec le pain et le vin.» La formulation, un peu compliquée, est typique d'une commission théologique obligée d'avoir des égards pour de nombreux points de vue.

Et pourtant, cette phrase constitue un jalon qui a été trop peu reconnu comme tel: entre luthériens et réformés, la hache de guerre a bel et bien été enterrée. Nous Suisses réformés, surtout, dans le dialogue avec l'Église catholique romaine, ne devons plus accepter le reproche adressé à notre célébration de la Cène, où prétendument il ne se passerait «rien», où l'on ne ferait «que» manger du pain et boire du vin en «pensant» seulement à Jésus. Les propos de Calvin montrent bien sûr qu'à son époque déjà ce n'était pas le cas.

Pour compléter, citons encore quelques propos catholiques. «[...] La réalité eucharistique existe d'après la nature de l'Esprit [...] On ne peut pas dire que la Transsubstantiation remet Dieu dans les mains de l'homme de sorte que celui-ci en prendrait possession»¹. Christ «est mort une fois pour toutes, il ne meurt plus. Les sacrements [...] ne sont pas une réitération de sa mort et de sa résurrection, mais leur représentation»². «Les sacrements, de même que la Parole

dans la prédication ecclésiastique, n'ont pas une fonction de répétition, mais d'évocation [...] Ou il faudrait alors entendre le mot de répétition dans son sens étymologique pour évoquer ce qui se passe dans le sacrement: nous faisons revenir le passé, de telle sorte qu'il retrouve présence»³.

Ces propos sont de Michael Schmaus (1897–1993), dogmaticien catholique, qui les écrivit déjà avant le Concile de Vatican II et reçut l'imprimatur. Preuve que la conception catholique de la Cène est moins matérialiste ou superstitieuse qu'on le croit parfois dans certains milieux protestants (et dans la piété populaire catholique).

La réconciliation est-elle vraiment souhaitée ?

Par manque de place, je renonce à commenter ici le projet lancé sous le titre «Lehrverurteilungen, kirchentrennend?» (Karl Lehmann et Wolfhart Pannenberg, dir., 4 vol., Göttingen, 1988–1994), qui donna des résultats extrêmement encourageants sur le plan de l'œcuménisme, même si la question du ministère reste malheureusement sans réponse. Mais il existe des travaux féconds à ce sujet, par exemple ceux de feu Albert Ebner, jésuite zurichois.

Les résultats des efforts déployés jusqu'à ce jour ne devraient pas finir dans des tiroirs. Il m'arrive de soupçonner que parfois, la réconciliation entre protestants et catholiques n'est même pas souhaitée. Il faudrait pouvoir sortir de sa peau et abandonner toute considération de pouvoir. «Que tous soient un», telle est dans Jean 17 la prière de Jésus, qui poursuit ainsi: «... afin que le monde croie que tu m'as envoyé» (Jn 17, 21). S'il y a rupture entre l'autel et la table de communion, la chrétienté n'est pas crédible vis-à-vis du monde et elle contredit l'Évangile.

Frank Jehle, pasteur et docteur en théologie, est co-président, pour le côté protestant, de la Commission de dialogue protestants / catholiques romains en Suisse.

¹ Michael Schmaus, *Katholische Dogmatik IV*, 1, 6e éd. remaniée, München 1964, p. 351.

² op. cit., p. 21.

³ op. cit., p. 69.

Le paysage religieux

En 30 ans, le nombre de protestants a baissé de 15% et celui des catholiques romains de 7.5%. C'est ce que démontre l'étude «Le paysage religieux en Suisse» sur la base des résultats du recensement fédéral de l'année 2000.

Claude Bovay

La répétition du questionnement de la population au sujet de son appartenance religieuse depuis le milieu du 19^e siècle permet de rassembler un ensemble unique d'informations qu'il serait impossible de constituer par d'autres moyens. L'approche démographique permet en effet notamment de:

- mesurer la taille, l'implantation territoriale, la composition sociale des groupes religieux ;
- suivre l'évolution des rapports de majorité/minorité sur un territoire (ville, canton, région);
- analyser la composition démographique et sociale des groupes religieux;
- étudier la composition religieuse des couples et la transmission de l'appartenance aux enfants.

Les grands changements

Les résultats du Recensement fédéral 2000 montrent que le mouvement de recul des deux groupes majoritaires, amorcé dans la seconde moitié du 20^e siècle, se confirme et s'accroît. En 30 ans, le poids du groupe protestant a baissé de 13 points dans la population totale et celui du groupe catholique romain de 7.5 points. Durant la même période, la majorité des autres groupes ont connu une croissance de leurs effectifs. Les progressions les plus spectaculaires touchent bien évidemment les communautés islamiques dont les membres représentent 4.26% de la population en 2000 et dans une moindre mesure les communautés chrétiennes-orthodoxes (1.81%).

Au tournant du siècle, la part de la population qui ne se situe dans aucune communauté religieuse, regroupant les «sans appartenance» et les «sans indication», atteint plus de 15% de la population résidente, alors que son poids était dix fois moins important en 1970.

Population résidente selon l'appartenance religieuse, de 1970 à 2000

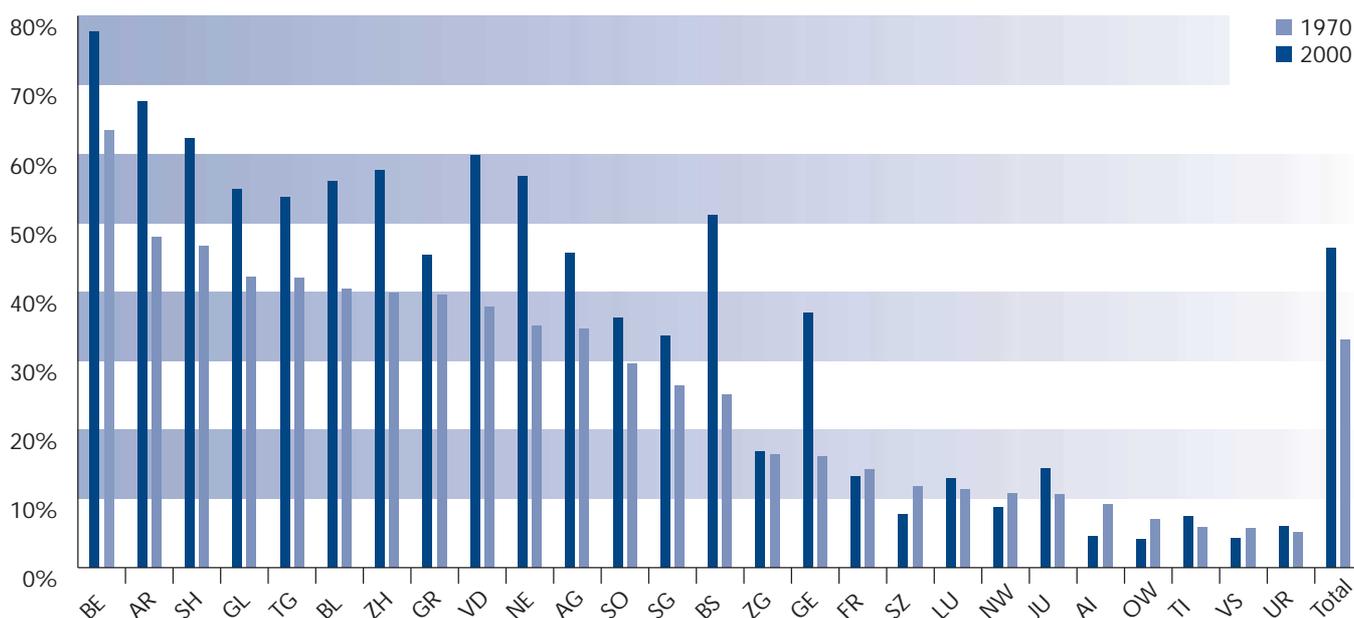
	Année de recensement			
	1970	1980	1990	2000
Sans indication	0.39 %	1.09 %	1.48 %	4.33 %
Église évangélique réformée	46.42 %	43.87 %	38.51 %	33.04 %
Église évangélique méthodiste	0.17 %	0.09 %	0.15 %	0.12 %
Communautés néo-apostoliques	0.49 %	0.46 %	0.45 %	0.38 %
Témoins de Jéhovah	0.17 %	0.23 %	0.28 %	0.28 %
Autres Églises et communautés protestantes	0.42 %	0.37 %	1.32 %	1.44 %
Église catholique romaine	49.39 %	47.60 %	46.15 %	41.82 %
Église catholique-chrétienne	0.32 %	0.26 %	0.17 %	0.18 %
Églises chrétiennes-orthodoxes	0.33 %	0.58 %	1.04 %	1.81 %
Autres communautés chrétiennes	0.05 %	0.30 %	0.12 %	0.20 %
Communauté de confession juive	0.33 %	0.29 %	0.26 %	0.25 %
Communautés islamiques	0.26 %	0.89 %	2.21 %	4.26 %
Autres Églises et communautés religieuses	0.12 %	0.19 %	0.42 %	0.78 %
Aucune appartenance	1.14 %	3.79 %	7.43 %	11.11 %
Total de la population Suisse (100%)	6'269'783	6'365'960	6'873'687	7'288'010

Source: Recensements fédéraux de la population, OFS

IX en Suisse

change de visage

Proportion de protestants



Les résultats du recensement 2000 donnent un aperçu de la diversité interne du protestantisme. Alors que la proportion de méthodistes dans la population est restée stable, les membres de dénominations, d'Églises ou de communautés de tendance évangélique (rubrique «autres Églises et communautés protestantes») ont connu une nette progression depuis 1970.

L'implantation cantonale

Les personnes qui se rattachent au protestantisme représentaient encore plus de la moitié de la population de 10 cantons en 1970 (ZH, BE, GL, BS, BL, SH, AR, TG, VD, NE). Ce cas de figure ne concerne plus qu'un seul canton en 2000 (BE). La chute de la proportion de protestants est particulièrement importante à Bâle-Ville et à Genève. En 2000, ils ne représentent plus que 25% à Bâle-Ville (chute de 51% en 30 ans) et 16% à Genève (chute de 56% en 30 ans).

En 1970, les protestants étaient un peu mieux représentés dans les grandes villes que dans les petites communes. C'est dans le contexte urbain que leurs effectifs ont le plus fortement diminué. Le tableau ci-dessous montre qu'en 2000 les protestants sont davantage présents en contexte rural (36,9%) que dans les agglomérations urbaines (31,7%).

Les deux confessions majoritaires ont conservé une certaine stabilité dans les régions rurales, en comparaison avec les régions urbaines (grandes villes et agglomérations). La progression des communautés évangéliques s'y déroule de façon très légèrement supérieure par rapport au contexte urbain.

Pluralité, pluralisation

Le total des personnes déclarant une appartenance autre qu'à l'un des deux groupes majoritaires représente moins de

Principales évolutions entre 1970 et 2000 selon les régions rurales ou urbaines (agglomérations)

	Régions rurales		Agglomérations	
	1970	2000	1970	2000
% de protestants	45.40 %	36.87 %	46.78 %	31.65 %
% de catholiques	52.62 %	45.95 %	48.25 %	40.32 %
% d'évangéliques	0.41 %	1.70 %	0.42 %	1.34 %

10% de la population résidente en 2000. La pluralisation est par conséquent un processus lent. Le taux de pluralité religieuse (proportion de membres des groupes autres que protestant et catholique romain) est inférieur à 6% dans 9 cantons, alors qu'il est supérieur à 10% dans 8 cantons (ZH, GL, SO, BS, SH, SG, AG, TG) et même voisin de 15% à Bâle-Ville. La pluralité religieuse est plus importante en Suisse alémanique et en régions urbaines. En 2000, le taux est double dans les grandes localités (12.87%) par rapport aux plus petites (6.08%).

La pluralisation traduit une tendance au découplage très progressif entre appartenance territoriale et appartenance religieuse. Le paysage religieux de la Suisse perd peu à peu la forme d'une mosaïque d'états cantonaux fortement marqués par une couleur confessionnelle. Cette tendance traduit la détérioration de l'implantation des groupes religieux. Seul le groupe catholique romain peut se préva-

loir, dans certains cantons, d'une situation encore clairement majoritaire.

Les caractéristiques sociales

Globalement les caractéristiques démographiques et sociales des deux groupes dominants sont proches et reflètent les tendances qui caractérisent l'ensemble de la population. Le parallélisme entre les deux groupes concerne notamment le vieillissement de leur population, l'augmentation de la proportion de divorcés (un peu plus pour les protestants) et de personnes vivant seules ainsi que la diminution de celles vivant dans des familles nombreuses. On note de plus une augmentation de personnes travaillant dans le secteur tertiaire (ou ayant un haut niveau de formation).

En comparaison, les membres des groupes évangéliques sont plus jeunes (environ 30% de moins de 20 ans, alors que

Tableau comparatif des protestants et des évangéliques en 2000

	% de moins de 20 ans	% de femmes	% de personnes vivant en union libre (¹)	moyenne d'enfants (²)
Protestants	21.0	52.7	5.9	1.07
Évangéliques	31.2	54.2	0.8	1.55

¹ sur total des personnes vivant en couple (personne de référence et son partenaire)

² par femme de 18 à 49 ans

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

ceux-ci ne représentent que 23% de la population suisse). On y trouve aussi une proportion supérieure de femmes (environ 54%). Leur taux de divorcés est très bas (entre 2% et 3% contre 5.6% pour l'ensemble). Les membres de ces groupes vivent aussi très peu en union libre.

Les membres de communautés évangéliques se distinguent par un nombre d'enfants supérieur à la moyenne: entre 1.51 et 1.59 enfants par femme de 18 à 49 ans (contre 1.09 pour l'ensemble). Autre indice convergent, la proportion de personnes vivant dans des ménages avec enfant(s) est restée constante (autour des 62%) alors qu'elle a diminué pour l'ensemble de la population (passant de 62.2% à 48.5%).

Couples

Historiquement on constate que dans chaque région ou canton qui composent le pays, la grande majorité des couples sont endogames, notion qui signifie que le ménage se compose de conjoints issus de la même tradition religieuse.

Les résultats des derniers recensements montrent une diminution de la proportion des couples endogames appar-

tenant à un des groupes chrétiens. La proportion de couples mixtes (conjoints de deux confessions ou religions différentes ou dont un seul conjoint déclare une appartenance) ne cesse de croître. Cette évolution est liée à la détérioration. Ainsi par exemple, en 2000, un-e catholique ou un-e protestant-e vivant dans un contexte confessionnel où il est minoritaire vit une fois sur deux en couple confessionnellement mixte, alors que dans un contexte majoritaire, il ne vivra la mixité qu'une fois sur dix.

Endogamie et mixité ont une incidence sur la transmission de l'appartenance aux enfants. Quand les parents sont endogames, les enfants ont le plus souvent la même appartenance que leurs parents. En cas de mixité confessionnelle des parents, la grande majorité (95%) des enfants reçoit une appartenance, avec une dominante protestante. Par contre, en 2000, un cinquième des couples religieusement mixtes (chrétien/non-chrétien pour l'essentiel) ne déclarent pas d'appartenance pour leurs enfants. Ce taux de non-appartenance des enfants en cas de mixité religieuse a plus que doublé en 30 ans.

Principales évolutions entre 1970 et 2000 selon les régions rurales ou urbaines (agglomérations)

	Régions rurales		Agglomérations	
	1970	2000	1970	2000
% de mixité confessionnelle (¹)	8.0%	15.7%	15.0%	17.4%

(¹) % sur total des personnes vivant en couple (personne de référence et son partenaire)

Photo: refbild/Pfander



Des visiteurs du Grossmünster à Zurich.

Modalités et rythmes du changement

Si le nombre de groupes augmente et que leur implantation évolue, c'est principalement en raison des phénomènes migratoires, dont les causes sont de nature économique (marché de l'emploi) et politique (asile) essentiellement. Le changement social transforme la carte religieuse, étend sa diversification à l'ensemble du territoire national, favorise le côtoiement entre personnes issues de groupes religieux différents et accroît la probabilité que des personnes issues de traditions religieuses différentes décident de former un couple.

L'analyse des données du Recensement fédéral montre aussi que certains des changements ne trouvent pas leur origine dans les flux migratoires. C'est le cas notamment de la pluralisation interne du protestantisme. Cette dernière s'explique davantage par des transferts d'appartenance d'une dénomination vers une autre, à l'intérieur du protestantisme. La mesure du phénomène reste certainement partielle, en raison de la nature du recensement.

Claude Bovay, Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande École d'études sociales et pédagogiques, Lausanne

La famille entre ordre symbolique réalité sociale

À la fin octobre à Berne, la Conférence de diaconie et la Conférence femmes de la FEPS ont organisé pour la première fois une rencontre commune pour débattre du problème de la politique familiale du point de vue protestant. La discussion, nourrie, a amené à une redéfinition de la notion de famille.

Christoph Sigrist

C'est non sans raison que le pasteur Markus Sahli, directeur des relations intérieures de la FEPS, a qualifié cette première rencontre de «jalon dans le protestantisme suisse». Une des tâches essentielles de la diaconie, qui consiste à esquisser une conception moderne de la famille, a en effet un impact direct sur l'image de la femme et de l'équilibre entre les sexes.

Les résultats d'un groupe préalablement chargé de décrire les formes de la famille du futur ont été présentés lors de la rencontre par Martina Schmidt, docteur en théologie et chargée de la diaconie auprès de la FEPS. «Par famille, nous entendons une communauté de vie regroupant au moins deux générations. Cette vision est guidée par des valeurs telles que la fidélité, la constance, la responsabilité à l'égard de l'autre, l'amour, la compréhension et la bienveillance tant matérielle qu'affective». De l'avis du groupe de travail, ces valeurs ont des effets positifs sur la société, et les familles, lieux de transmission de valeurs et de responsabilité mutuelle, sont en mesure de fournir une contribution essentielle à la formation du capital humain de la société. Telle était aussi la conclusion de la consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse, publiée en 2001 dans la brochure «Message des Églises – L'avenir ensemble». Dans cette transmission de valeurs, la famille est productrice, à la manière d'une petite «entreprise économique».

Martina Schmidt a mis en évidence deux points qui commandent à se concrétiser au niveau de la FEPS: d'une part le regroupement des connaissances spécialisées en matière de famille et la définition d'une conception protestante de la famille qui puisse contribuer à renforcer sa place dans la société, d'autre part diverses prises de position dans le domaine (arguments sur le congé maternité, consultation sur les prestations complémentaires pour les familles dans

le besoin). Les participants à la rencontre se sont attelés aux questions suivantes:

- Comment les familles peuvent-elles remplir leur fonction d'«humanisation» de la société ?
- Quelle politique familiale les deux conférences souhaitent-elles ?
- Quelle est l'influence des facteurs économiques, dans un contexte de néo-libéralisme, sur la vie familiale ?
- Quel rôle l'Église et la diaconie jouent-elles à cet égard ?

Les thèmes ont été traités sous divers angles, puis approfondis au cours d'un débat.

- Gabrielle Pilet Decorvet, pasteure, thérapeute familiale et conseillère conjugale à Genève, a présenté les fondements théologiques de la notion de famille, avec ses trois types de relation: relation aux parents, relation affective et relation entre frères et sœurs. Du fait de la dimension christique, la famille se révèle maintenant aussi comme un lieu de souffrances.
- Thérèse Meyer-Kaelin, conseillère nationale (PDC/FR) a mis en évidence la nécessité d'une politique familiale globale pour toute la Suisse, qui permette de rétablir l'égalité entre les classes sociales.
- Pour Kurt Lüscher, sociologue, la famille doit aujourd'hui partir d'un faisceau de relations incluant trois générations. «La politique familiale est une politique de générations». Kurt Lüscher a expressément souhaité que la FEPS et les Églises nationales consolident leur théologie sur ses fondements protestants et bibliques et se montrent plus résolues pour faire entendre leur voix à bon escient dans le débat.

Photo: refbild/Pfander



Christoph Sigrist:
«S'engager courageusement, afin que les Églises adoptent une position claire.»

L'après-midi, les délégués se sont attelés concrètement à quatre groupes de problèmes.

1. Quant à la question de la nature du travail familial des Églises, les conclusions ont été les suivantes:
 - a. La notion de famille doit être élargie.
 - b. Il y a lieu d'examiner la possibilité d'une offre de prestations dans toutes les formes d'expression et dans tous les domaines d'activité des Églises.
 - c. Il y a lieu de faire savoir publiquement quelles sont les prestations offertes.
2. Quelles sont les tâches œcuméniques découlant du «Message des Églises»?
 - a. Il faut encourager la collaboration œcuménique au sein des Églises et des œuvres d'entraide.
 - b. Il est nécessaire de concevoir en commun une politique familiale fondée sur la tradition judéo-chrétienne.
 - c. Les débats sur la famille doivent être pris en compte dans le «Conseil des religions».
3. Quelle est la responsabilité de l'Église à l'égard de la politique familiale de la Confédération?
 - a. Il est important de s'habituer à travailler avec les pauvres, et non pas seulement pour eux.
 - b. Il y a lieu de remettre en question l'attachement protestant à la réussite de l'individu et de privilégier les valeurs humaines.

- c. Il est important d'établir des réseaux de solidarité entre enfants, parents et grands-parents.
- d. D'une manière générale, les prestations sociales des Églises doivent être mieux présentées au public.
4. Discussion à propos de la votation prévue sur une loi fédérale instituant l'égalité pour les couples du même sexe:
 - a. Par principe, les Églises soutiennent le projet de loi.
 - b. Une grande majorité des délégués des deux conférences a décidé d'adresser à la présidence de l'Assemblée des délégués de la FEPS, pour sa session de novembre 2004, les deux questions suivantes:
 - i. De quelle manière la FEPS envisage-t-elle de s'exprimer publiquement, après sa prise de position du 26 février 2002 sur l'avant-projet de loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe?
 - ii. La FEPS a-t-elle en outre l'intention de mettre des informations à la disposition des délégués?

Pour un engagement courageux et résolu

Pour l'une et l'autre des conférences, le but d'une telle rencontre est que leurs membres, enrichis d'impulsions nouvelles, de réflexions et d'observations pratiques, en fassent bénéficier leurs Églises et leurs œuvres d'entraide et continuent à travailler au renouvellement des formes familiales, à résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine et à s'engager afin que les Églises adoptent une position claire. Les questions adressées à la présidence de l'Assemblée des délégués de la FEPS témoignent en même temps de l'attitude des délégués des conférences, qui dans leurs réunions entendent résolument adopter, sur les questions familiales, la ligne définie par le Conseil de la FEPS. En outre, la mise en commun des efforts des deux conférences au profit d'une même cause sociale est un enrichissement pour le protestantisme suisse.

Christoph Sigrist, pasteur, est président de la Conférence de diaconie

Publication de la Conférence de diaconie

Cohésion sociale. La diaconie comme «école du voir» pour combattre l'exclusion

En quoi l'Église peut-elle contribuer au maintien de la cohésion sociale? La diaconie, partant d'une «école de l'exactitude du regard», développe des options pour l'action sociale dans la perspective évangélique. La Conférence de diaconie est favorable à une action portant sur les diverses formes de pauvreté et donnant la priorité à l'intégration.

La pauvreté, parce qu'elle est un facteur d'exclusion, menace la cohésion sociale de la Suisse. La Conférence de diaconie a consacré ses trois dernières rencontres à ce problème complexe, envisagé sous divers aspects.

Plusieurs personnalités politiques et ecclésiastiques se sont exprimées à cette occasion. Leurs exposés, complétés par une synthèse de Martina Schmidt, chargée de la diaconie et des questions sociales auprès de la FEPS, ont été réunis dans une publication. MS

La publication de la Conférence de diaconie, «Cohésion sociale. La diaconie comme «école du voir» pour combattre l'exclusion», peut être obtenue auprès de la FEPS pour le prix de 10 francs.

Le rebaptême – signe de div

Le Conseil de la FEPS est catégoriquement opposé à la réitération du baptême. Lors de la session d'automne de l'Assemblée des délégués, les 8 et 9 novembre, il a présenté ses «Considérations et recommandations» sur le sujet. L'Assemblée des délégués recommande aux directions des Églises membres de les faire appliquer dans leur sphère de compétence.

Martin Sallmann

Imaginez qu'un jour, une de vos connaissances vous aborde la mine épanouie en vous disant: «Me voilà baptisé!» C'est un jeune homme qui a grandi dans une famille chrétienne, fréquenté l'école du dimanche, s'est engagé dans l'Armée du Salut, a suivi le catéchisme, a confirmé, et a toujours été actif dans sa paroisse. Il avait été baptisé nourrisson dans l'église réformée de son village. Mais le contact avec des membres d'une Église libre a fait naître peu à peu en lui la conviction que l'authentique baptême «biblique» doit être pleinement perçu par le baptisé. Comment réagissez-vous? Prenez-vous simplement note de ce qu'il vous dit? Donnez-vous votre avis? Vous sentez-vous concerné?

Dans plusieurs Églises membres de la FEPS, le rebaptême est devenu une question d'actualité, étroitement liée à celle de la validité du baptême des nourrissons (pédobaptisme). En soi, la question est légitime. Car ce qui bibliquement et théologiquement constitue un tout cohérent, à savoir la grâce prévenante de Dieu et la confession de foi qui lui répond, l'assentiment de l'Église et la réponse du baptisé, tout cela est dissocié dans la pratique du pédobaptisme. La question devient encore plus pressante dans une société en voie de laïcisation. Dans une Église multitudiniste, le pédobaptisme était la règle, parce que les membres du corps social étaient

en majorité aussi membres de l'Église. La règle ne s'applique plus automatiquement dès lors que le multitudinisme cède la place à un contexte d'Églises missionnaires. Dans ces conditions, le baptême d'adultes revêt une importance croissante. Quant au pédobaptisme, la question qui se pose est de savoir s'il est compatible avec la notion de la foi en réponse au baptême. Car le baptême des petits enfants manifeste bien la grâce prévenante de Dieu, mais les Églises qui le pratiquent veilleront d'autant plus, avec les parents, parrains et marraines, à accompagner les enfants baptisés sur la voie de l'âge adulte, en leur enseignant les fondements de la foi chrétienne et en les amenant à faire confiance à la grâce qui leur a été accordée.

Ce sont des raisons de principe qui amènent le Conseil de la FEPS à réprouver la réitération du baptême. L'Église ne baptise ses fidèles qu'une fois. La réitération du

L'Église baptise une fois

baptême est un signe de division, parce qu'elle sous-entend la non-validité du premier baptême. Une reconnaissance officielle du rebaptême isolerait les Églises membres non seulement au sein de la FEPS, mais aussi dans leurs relations avec les autres Églises protestantes et avec les Églises catholiques et orthodoxes. Le Conseil de la FEPS préconise plutôt une pratique différenciée et variée du baptême, que ce soit par le baptême d'adultes, le baptême d'enfants avec confirmation traditionnelle, le report du baptême avec bénédiction, la commémoration ou la confirmation du baptême.

Photo: refbild/Pfander

ision



Baptême d'un adulte lors d'un culte. Pour des raisons de principe, le Conseil de la FEPS réprovoie le rebaptême.

Dans une société en pleine mutation, les Églises doivent être en mesure d'offrir les solutions appropriées, du point de vue de la théologie et de l'assistance spirituelle, aux différentes situations qui se présentent. La commémoration ou la confirmation du baptême, dans le cadre d'un culte, permet d'aller au-devant des attentes légitimes des personnes qui, ayant été baptisées comme petits enfants, souhaitent s'exprimer quant à leur baptême en confessant leur foi.

Lorsqu'un rebaptême est administré dans une Église, c'est l'ensemble de la communauté qui est touché. Car le baptisé, par son second baptême, ne fait pas que professer sa foi: il proclame aussi la non-validité de son premier baptême. De la sorte, ce n'est pas seulement lui, mais aussi – et cela est plus

problématique – le pasteur officiant qui prononce un jugement sur tous les autres fidèles qui ont été baptisés comme petits enfants. Nous sommes donc tous concernés. Les questions que soulève le pédobaptême sont légitimes, mais le rebaptême ne constitue pas une réponse, parce qu'il est facteur de division dans nos Églises. Ce qu'il faut, c'est une discussion approfondie, critique et théologiquement honnête sur la doctrine et la pratique du baptême dans nos Églises.

Le texte «La question du rebaptême – Considérations et recommandations du Conseil» peut être commandé sur www.sek-fepe.ch. ou auprès de la FEPS

Conférence des Églises européennes KEK Recherche d'un nouveau Secrétaire Général/d'une nouvelle Secrétaire Générale

Objectif global

- (a) Assurer, pour la Conférence des Églises européennes, la direction générale et une réflexion stratégique.
 (b) Être un canal de communication avec:
- i. les Églises membres de la KEK;
 - ii. les organisations associées;
 - iii. les structures internes de la KEK;
 - iv. d'autres instances œcuméniques mondiales et régionales, organisations et/ou structures politiques et sociales.

Rôles & responsabilités

1. Aider à formuler une vision pour une KEK reconfigurée en cette période de changement et de renouveau.
2. Avec les membres du Bureau et du Comité central, être responsable de la vie et du développement de la KEK entre deux Assemblées générales.
3. Continuer à soutenir la cause du développement œcuménique par la promotion du dialogue interreligieux, de la compréhension réciproque et de bonnes relations entre Églises.
4. Veiller au maintien et au développement des relations entretenues actuellement avec les Églises membres de la KEK et d'autres instances œcuméniques.
5. Être le chef de file du staff.
6. Rendre des comptes au Comité central en ce qui concerne la gestion globale de la KEK.
7. Représenter pour le compte de la KEK les Églises membres et d'autres organisations et s'exprimer en leur nom, selon les besoins, face aux institutions européennes.

Qualifications

- Études et expérience professionnelle
- Engagement vivant et profond pour Jésus-Christ et son Église.
 - Vaste expérience du mouvement œcuménique.
 - Diplôme universitaire en théologie.
 - Être au fait des questions politiques, sociales et religieuses auxquelles l'Europe se trouve confrontée.
 - Aptitude à mener une réflexion d'un point de vue théologique sur la vie des Églises, en Europe, mais aussi dans le reste du monde.
 - Expérience avérée de gestion d'une organisation au sein de laquelle cohabitent plusieurs cultures et langues de travail.

Connaissances linguistiques

- Maîtrise d'au moins deux langues de travail officielles de la KEK (anglais, français, allemand).

Direction

- Aptitude à diriger une organisation au sein de laquelle cohabitent plusieurs cultures et langues de travail.
- Bonne gestion prévisionnelle du temps de travail et supervision du personnel.
- Capacité à travailler de manière collégiale et au sein d'une équipe, incluant notamment la gestion et la résolution de conflits éventuels.
- Aptitude à analyser et à exprimer clairement la situation actuelle entre les Églises.

Communication

- Établir des relations entre Églises de différents contextes et passés historiques.
- Aptitude à écouter, à analyser et à exprimer clairement les décisions politiques et les déclarations de la KEK.
- Facilité à s'exprimer en public.

Des qualités permettant de soutenir un rythme et un programme de travail exigeants – incluant notamment des voyages assez fréquents – sont bien entendues également requises.

Termes du contrat et conditions

Le/la Secrétaire général-e est nommé-e pour servir durant six ans. Son mandat est renouvelable pour une autre période pouvant aller jusqu'à cinq ans. L'âge de la retraite est de 65 ans. La personne qui sera nommée à ce poste entrera en fonction à temps plein le 1er décembre 2005. Une période de transition d'un mois aux côtés de l'actuel Secrétaire général est envisageable. Le Secrétariat général est pour l'heure basé à Genève, Suisse. Il n'est toutefois pas exclu que sa relocalisation dans un autre centre, comme Bruxelles par exemple, soit étudiée au cours des années à venir.

Candidatures

Un curriculum vitae et une lettre détaillée de candidature devraient être envoyés par courrier postal, sous pli spécifié «CONFIDENTIEL», avant le 31 décembre 2004 à l'adresse suivante:

La Modératrice du Comité des candidatures de la KEK:
 La Très Révérente Margarethe Isberg
 Västra Kyrkogatan 10
 S-722 15 Västerås
 Suède
 (Tél: +46-21-81-46-10)

Personnel

Nous prenons congé de:

- › Margaret Gerber, secrétaire à l'Institut d'éthique sociale
- › Hans-Balz Peter, directeur de l'Institut d'éthique sociale (voir l'édition 2/2004 du bulletin)
- › Christine Wetli, secrétaire au Département des relations extérieures
- › Martin Kraut, assistant scientifique à l'Institut d'éthique sociale

Nous avons le plaisir d'accueillir:



Photo: mäd

- › Cornelia Schnabel, collaboratrice scientifique au Département des relations extérieures



Photo: mäd

- › Helene Meyerhans, secrétaire au Département des relations extérieures

La nouvelle équipe de l'Institut de théologie et d'éthique sera présentée dans le prochain bulletin.

Prises de position de la FEPS sur des questions de politique fédérale

Consultation concernant le projet d'article constitutionnel sur l'éducation. Le Conseil de la FEPS considère que l'actuelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en matière d'éducation n'est plus en mesure de répondre aux exigences. Il est devenu nécessaire de régler de manière uniforme pour l'ensemble de la Suisse la durée des niveaux de formation, le passage de l'un à l'autre et la reconnaissance des diplômes. Pour pouvoir procéder à des comparaisons de qualité au niveau national ou international, il est important de disposer de directives unifiées sur les objectifs d'enseignement. En d'autres termes, le Conseil de la FEPS pense qu'il appartient à la Confédération de définir les objectifs fondamentaux, tout en laissant aux cantons suffisamment de marge quant à la manière de les atteindre. Pour cette raison, le Conseil de la FEPS soutient le projet d'article constitutionnel sur l'éducation.

Prise de position sur la révision de la loi fédérale concernant la nouvelle orientation de la politique régionale. Le Conseil de la FEPS se déclare préoccupé de l'évolution observée dans l'espace rural et de son impact sur les paroisses. Dans sa prise de position, il a expressément fait savoir qu'il regrette de ne pas trouver dans le projet de loi la valeur chrétienne de la dignité de l'individu ni l'exigence de solidarité entre personnes vivant dans le même monde. Tout autant que la promotion active de l'identité et de la qualité de vie, le projet de loi devrait tenir compte du changement de paradigme politique qui est à l'origine d'une «épuration» économique des structures, et par là d'une détresse humaine réclamant une prise en charge. De l'avis de la FEPS, l'encouragement des processus d'identité et de la solidarité entre ville et campagne doit donc être un objectif explicite de la nouvelle politique régionale. En outre, l'ordonnance d'application de la loi doit donner des

moyens permettant d'alléger les difficultés engendrées par le processus de transformation et de venir activement en aide aux personnes touchées.

Le capital de la Fondation de développement régional ne sera manifestement pas suffisant. La FEPS demande un réexamen du montant du capital nécessaire. Il n'est pas judicieux que la Confédération économise au détriment de régions défavorisées par leur seule situation. La FEPS est convaincue que pour la «politique des petites entités territoriales», il faut réunir un capital d'au moins 60 millions de francs.

Le texte complet des deux prises de position est publié sur le site Internet de la FEPS: www.sek-feps.ch / Publications et médias / Prises de position

Décisions de l'Assemblée des délégués réunie en session d'automne

les 8 et 9 novembre 2004
à Berne

- ▶ a élu Dorothea Leicht-Forster (AG) présidente, et le pasteur Raymond Bassin (BEJUSO) vice-président de l'Assemblée des délégués pour les années 2005 et 2006.
Deux nouveaux scrutateurs viennent compléter le bureau de l'Assemblée: Rudolf Balsiger (ZG) et Henri Vidoudez (VD).
Michel Humbert (NE) et Margrit Strässler (ZH) sont nommés scrutateurs suppléants;
- ▶ a transmis le postulat de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich concernant des questions de principe sur l'œcuménisme:
«Le Conseil de la FEPS est invité à rendre compte de sa collaboration avec la Conférence des évêques suisses, à définir ses objectifs et ses stratégies pour l'œcuménisme en Suisse et à les soumettre à l'Assemblée des délégués.»
- ▶ a pris connaissance de la réponse du Conseil au postulat de la Conférence femmes, du 13–15 juin 2004, concernant la prise de position de la FEPS sur la révision de la loi sur les allocations pour perte de gain, en particulier en cas de maternité.
Le postulat avait été remis à la session d'été de l'AD, en vue de la votation populaire d'août 2004 sur la révision de la loi. Dans sa prise de position, le Conseil s'est déclaré résolument en faveur de la révision;
- ▶ a pris connaissance des objectifs et des stratégies du Conseil;
- ▶ a donné pouvoir au Conseil de signer, au nom des Églises membres de la FEPS, la Charta Œcumenica le 23 janvier 2005, dans le cadre d'une célébration de la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Suisse (cf. aussi p. 8).
- ▶ a pris connaissance des réflexions et des recommandations du Conseil sur «La Cène selon la vision protestante». Elle a décidé de souscrire aux recommandations du Conseil et l'a chargé de les transmettre aux directions des Églises membres en les invitant à les faire appliquer (cf. aussi pages 3 à 7).
- ▶ De la même manière, elle a pris connaissance des réflexions et des recommandations du Conseil «Sur la question du rebaptême» et souscrit aux recommandations du Conseil (cf. aussi pages 18 et 19).
- ▶ a approuvé l'accord cadre et pris connaissance du contrat de prestations conclu entre la FEPS, mission 21 et le Département missionnaire – Échange et mission. Elle a également accepté le financement des prestations prévues dans l'accord cadre, pour un montant de fr. 1'101'150 pour l'année 2005. En prenant connaissance du rapport final, elle a classé la motion du 30-31 octobre 2000 «concernant les œuvres d'entraide, les missions et les relations extérieures de la FEPS».
La motion proposait au Conseil que du côté des Églises, la FEPS prenne en charge le partenariat qui la lie à la nouvelle mission 21 et assume les relations courantes entre les Églises, les œuvres d'entraide et les missions. L'AD devient le seul lieu de consultation des Églises membres dans ce domaine. Les œuvres d'entraide EPER et Pain pour le prochain ont été converties en fondations structurellement associées à la FEPS, et le lien avec les organisations missionnaires repris dans l'accord cadre et le contrat de prestations.
- ▶ a élu Marcel Fallet (GE) membre du Conseil de fondation de Pain pour le prochain.
- ▶ a suivi les propositions du Conseil sur la mise à jour des textes juridiques:
 - mise à jour de la constitution
 - révision du règlement de l'AD
 - révision du règlement d'organisation de la compétence du Conseil.
- ▶ a approuvé le budget 2005, qui prévoit fr. 5'788'000 de contributions des Églises membres et un excédent de dépenses de fr. 40'740.
- ▶ a décidé de maintenir pour l'année 2005 le financement de l'assistance spirituelle aux demandeurs d'asile dans les centres d'enregistrement de la Confédération et dans les zones de transit des aéroports de Zurich-Kloten et Genève-Cointrin, par le versement d'une contribution extraordinaire de fr. 220'000.
- ▶ a pris connaissance du projet de transformation de l'immeuble du Sulgenauweg 26 à Berne et approuvé le financement proposé, par prélèvement sur les provisions et sur la fortune. Elle s'est déclarée favorable à l'idée de solliciter les Églises membres et des fondations d'utilité publique afin d'obtenir des contributions volontaires.
- ▶ a pris connaissance du plan financier.
- ▶ En outre, des membres de la délégation envoyée à la 24^e Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale tenue cette année à Accra au Ghana ont informé l'AD sur cet événement. L'AD a également entendu un rapport de la Commission Église et tourisme, intitulé «L'espace rural sous pression».
Theo Schaad, chancelier

Changements dans la composition du Conseil de la FEPS

À la fin de l'année, Monika Waller-Koch et Paul Schneider quitteront le Conseil de la FEPS. Le président de l'Assemblée des délégués, Lucien Boder, a rendu hommage à leur mandat lors de la session d'automne à Berne.

Monika,

«Aussi loin que je fouille dans ma mémoire, tu étais toujours déjà là... en effet c'est dix ans d'engagement au Conseil de la FEPS que tu as derrière toi. Ton passage au Conseil de fondation de Fondia t'avait donné, au moment où tu es arrivée dans notre «Vorstand», cette fibre pour les questions de société, de solidarité. Tu deviens alors naturellement la responsable du département Église et Société. Ministre de tutelle de l'Institut d'éthique sociale – pour employer un vocabulaire français – tu auras à défendre devant l'Assemblée l'aumônerie des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, la pétition sur le climat du COE et des problèmes de politique du développement ou de toxicomanie.

Deux autres gros dossiers ont nécessité toute ton attention et ton énergie: la Consultation sur l'avenir économique et social, la question du bénévolat... et j'oublie certainement la majorité de ces dossiers qui ont dû peser leurs quinquans de papier et peut-être aussi de soucis. Car entre temps le «Vorstand» était devenu un «Rat» et ses membres attirés vers les hautes sphères des réflexions stratégiques.

Pour autant, tu n'as pas perdu ton sourire, ton énergie, ta pugnacité... alors pour ces dix ans d'engagement un très grand merci au nom de notre Assemblée. Tes collègues du Conseil et les gens de la maison du Sulgenauweg te le diront encore eux aussi à leur manière en décembre. Pour ton avenir je te souhaite de mordre encore à belles dents et longtemps dans la vie, une vie libérée du poids de ces dossiers arrivant de Berne.

Paul,

C'est à ton siège de président de notre Assemblée qu'on est venu t'arracher pour un fauteuil de membre du Conseil. Ce n'est, je crois, pas tout à fait à ton corps défendant que tu t'es trouvé dans cette situation, puisque tu avais accepté de nous faire profiter de ton temps libre de jeune retraité. Ce que tu ne savais peut-être pas, c'est que nous allions à ce point profiter de cette offre généreuse et que le dossier de nos relations avec les œuvres et missions allait tant te donner à faire.

Je ne sais s'il faut utiliser l'image de l'écheveau particulièrement inextricable à démêler ou celle du chirurgien qui doit patiemment recoudre une main malencontreusement arrachée de son bras pour caractériser ton travail stratégique-diplomatique dans ce dossier.

Mais n'étais-tu pas l'homme de la situation, à l'aise dans nos deux cultures, alliant la bonhomie vaudoise apprise, héritée des Bernois... au sens de la décision de celui qui manie scalpel et autres outils pour trancher dans le vif...

Aujourd'hui, un souvenir me revient particulièrement en mémoire, celui d'une journée que tu as fait partager à plusieurs d'entre nous à Sainte-Croix. Là aussi il était possible de jeter un regard en arrière, c'était une étape, la bonne humeur, le sens de la reconnaissance vécue lors de ce moment ; c'est ce que je te souhaite pour toutes ces journées ensoleillées que tu as devant toi. Paul, pour tout ce que tu as donné à ton Église, à notre Église, pour son rayonnement ici et de par le vaste monde, un chaleureux merci.

Lucien Boder, président de l'Assemblée des délégués



Photo: mäd

Helen Gucker-Vontobel, Meilen

Membre du Conseil de l'Église év.-réf. du canton de Zurich – Déléguée de la Conférence des Églises réformées alémaniques (KIKO) – Présidente de Compagna Zurich – Membre du comité du Parrainage des communes de montagne – Membre du PRD – Loisirs: famille, amis, concerts, expositions, excursions en montagne, gymnastique, chant choral.



Photo: mäd

Kristin Rossier Buri, Grandvaux

Pasteur à la formation des adultes de l'Église év.-réf. du canton de Vaud (EERV) – Plus de quinze ans membre du Synode de l'EERV – Ancienne présidente de l'Association vaudoise des pasteurs et diacres et de la Commission d'ordination – Loisirs : culture, famille et amis, cuisine, voyages, musique, marche.



Du folklore

D'une Église à l'autre, il existe des différences considérables. Ceux qui sont mal informés posent la question: «Toutes ne croient-elles donc pas au même Dieu?»

Bien sûr que si, mais plus on connaît les Églises, plus on prendra les différences au sérieux. Ne serait-ce que dans les cultes, qui célèbrent «le même Dieu», mais peuvent être tellement différents que ces singularités sont de nature à mettre mal à l'aise les non-initiés.

Il suffit par exemple de s'imaginer un protestant moyen dans une célébration de louange chez des jeunes pentecôtistes ou dans une récitation du rosaire en Valais. Dans l'éventail des manières de mener une Église, on trouve tout ce que l'imagination humaine est capable d'inventer. De plus, il existe dans les Églises un fossé entre les conservateurs, du point de vue éthique et théologique, et les autres.

Beaucoup, devant ces différences, crient au scandale. Et pourquoi donc? Les différences traditionnelles sont du folklore, c'est-à-dire des coutumes précieuses, l'expression d'une diversité culturelle et d'une créativité ecclésiale. C'est précisément ce qui en ferait un scandale. Car qui dit folklore dit patrie. Une patrie qui doit être cultivée, célébrée, préservée, protégée. Le folklore, c'est important.

Quant à moi, je suis plutôt enclin à voir un scandale lorsque les questions de folklore sont placées en tête de l'ordre du jour. Car si une chose est importante, cela ne signifie pas qu'il n'en existe pas de plus importantes encore. Et il y en a, sans aucun doute: le Royaume de Dieu, au ciel et sur la terre, c'est-à-dire le pain, la paix, la justice et la liberté pour tous. La diffusion de la Bonne Nouvelle. La préservation de la planète contre son exploitation abusive. Ce sont les objectifs qui réunissent toutes les Églises. En comparaison, les différences folkloriques font l'effet de cierges en plein soleil.

Ruedi Heinzer, membre du Conseil de la FEPS

Le Con

- ▶ a délibéré sur les documents pour l'AD d'automne et les a approuvés;
- ▶ a pris acte du rapport sur la vingt-quatrième Assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale à Accra (Ghana);
- ▶ a décidé l'envoi d'une délégation de la FEPS pour rendre visite aux Églises protestantes de Chine en avril 2005, sur invitation du China Christian Council;
- ▶ a donné des éclaircissements sur la position de la FEPS quant à l'intensification des relations diplomatiques entre la Confédération suisse et le Saint-Siège, et décidé de rechercher le dialogue avec le Conseil fédéral sur cette question;
- ▶ a approuvé la mention de la FEPS parmi les signataires d'un mémorandum de l'Association Suisse-Arménie, à propos de la candidature de la Turquie à l'Union européenne et de la négation officielle du génocide perpétré contre le peuple arménien;
- ▶ a pris connaissance de l'interprétation des réponses des Églises membres à la consultation lancée sur l'article de la Constitution fédérale concernant les religions. Dans un prochain temps, il faudra attendre le rapport sur la position de la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Suisse. Ensuite, le Département des relations intérieures ébauchera à l'attention du Conseil un projet pour la suite de la procédure. Le résumé des réponses à la consultation est mis à disposition des Églises membres;
- ▶ a approuvé la prise de position sur la consultation concernant le

seil

Séances d'août à novembre 2004

- projet d'article constitutionnel sur l'éducation. Il s'est déclaré favorable aux modifications proposées, et convaincu que la Confédération doit assumer une plus grande responsabilité dans la politique de l'éducation;
- ▶ a approuvé la prise de position sur la loi fédérale concernant la nouvelle orientation de la politique régionale. Il est résolument favorable à la poursuite des mesures de soutien aux régions marginales;
 - ▶ a approuvé la prise de position et le communiqué de presse concernant la votation du 28 novembre 2004 sur la recherche en matière de cellules souches, en soulignant que le travail sur les cellules souches embryonnaires ne doit plus se faire sans barrières légales. La loi, avec les restrictions qu'elle impose, représente à son avis une voie praticable;
 - ▶ a donné son accord à la prise de position dans la consultation concernant la révision de la loi sur les brevets et chargé le Secrétariat de la remettre à l'Office fédéral de la justice. La prise de position traite de manière détaillée les modifications prévues à la loi.
 - ▶ a approuvé la lettre des trois Églises nationales sur la Journée des droits de l'homme du 10 décembre. La lettre est envoyée à la fin novembre, indépendamment de l'«Action pour la Journée des droits de l'homme»;
 - ▶ a donné son accord à la participation de la FEPS – conjointement avec Pain pour le prochain – à l'organisation de l'Open Forum de 2005 à Davos. Il a pris connaissance de la lettre ouverte du service Terre Nouvelle de la paroisse générale de Berne, qui demande une évaluation critique;
 - ▶ a décidé d'engager Mme Hella Hoppe, docteur ès sciences économiques, en qualité de collaboratrice scientifique (sciences sociales) de l'ITE (Institut de théologie et d'éthique) de la FEPS; Mme Hoppe travaille actuellement au bureau de liaison de la Fondation Friedrich-Ebert auprès de l'ONU à New York;
 - ▶ a décidé d'engager M. Frank Mathwig, docteur en théologie, en qualité de collaborateur scientifique (éthique théologique) de l'ITE (Institut de théologie et d'éthique) de la FEPS; M. Mathwig est actuellement assistant du professeur W. Lienemann à la Faculté de théologie catholique chrétienne et protestante de l'Université de Berne;
 - ▶ a donné son accord à la signature de la «Convention entre la Fédération des Églises protestantes de Suisse et EPER, œuvre d'entraide des Églises protestantes suisses concernant le Fonds pour les droits humains»; il a approuvé le «Règlement du Fonds de la FEPS pour les droits humains», qui confère à l'EPER l'entière compétence du traitement des demandes adressées au Fonds pour les droits humains;
 - ▶ a confirmé la poursuite de l'exploitation du bureau de liaison de la FEPS à Genève; au terme d'une évaluation opérée par le Département des relations extérieures, il est apparu que le bureau est un outil important pour les contacts avec les organisations œcuméniques; une nouvelle évaluation devra être effectuée au début de la législature 2007–2010.

Theo Schaad, chancelier

«Goûtez et voyez, comme le Seigneur e

Matthias Bosshard est pasteur à l'église Saint-Pierre de Bâle et aumônier de maisons de retraite. Il a fait des expériences très diverses avec la Cène. À son avis, la bonne voie pour l'Église réformée consisterait à refaire de la Cène un repas de communion et une célébration, tant il est vrai que «la Cène réformée ne tient que par ce qui se passe dans le cœur». Il nous livre ses expériences et nous fait part de ses réflexions sur les différences confessionnelles et sur l'avenir de la Cène.

Sandra Baumeler

Au temps où il était animateur de jeunesse à Paris, Matthias Bosshard visita un jour une petite église orthodoxe en périphérie de la ville. Arrivé là par hasard, il fut impressionné par l'atmosphère que dégageaient les cierges, les icônes et l'encens. Autre expérience, au Nigéria, où il dut s'agenouiller devant un cardinal pour recevoir l'hostie: «Je ne l'ai fait que parce que j'étais invité et donc obligé de m'adapter. J'avais l'impression d'être un enfant à qui l'on donne à manger.» Pourtant, Matthias Bosshard peut comprendre ce qui fait la particularité de la célébration catholique de l'Eucharistie: «Le secret, le mystère, la fascination qui s'accroche à tout le déroulement de la messe.»

À l'opposé, il raconte ensuite la Cène protestante, sobre, austère, voire inquiétante. Du temps de son ministère dans un village de montagne des Grisons, il avait été frappé par l'attitude d'une de ses paroissiennes, qui ne venait jamais à l'église lorsque la Cène y était célébrée. «Vous savez pourquoi, Monsieur le pasteur», lui dit-elle un jour. C'est qu'elle ne trouvait pas le moyen d'apaiser une querelle de famille. Et elle avait appris qu'il ne convient pas de se présenter à la Cène si l'on ne s'est pas réconcilié avec ses ennemis. Selon Matthias Bosshard, la Cène est encore un obstacle pour beaucoup de personnes, et à ceux qui prétendent que la prédication doit l'emporter sur la communion, il prête un excès de «particularisme réformé». Lui-même, à l'église Saint-Pierre de Bâle, célèbre la Cène chaque mois.

«À mon époque (j'ai confirmé en 1965), la confirmation signifiait l'admission à la Cène. Je me souviens de ma première communion, que j'ai d'abord ressentie comme une chose très sobre.» C'était beau, pourtant, et ses parents qui l'accompagnaient lui apprirent que lors de la Cène, ceux qui

donnent et ceux qui reçoivent se regardent dans les yeux. «Le regard de mes parents m'impressionnait plus que les paroles du pasteur».

Une fracture douloureuse

«Ce n'est certainement pas la Cène qui m'a incité à étudier la théologie», et Matthias Bosshard d'ajouter aussitôt qu'il pourrait bien en être autrement pour les jeunes catholiques. «Je suis venu à la théologie par intérêt pour la Bible». Lorsqu'il explique les différences entre Eucharistie et Sainte-Cène, il le fait sans porter de jugement de valeur, et avec beaucoup de compréhension pour l'Église catholique: «Le mystère de la messe y a une telle importance». La célébration de l'Eucharistie est en soi quelque chose de clos, qui ne peut pas être simplement brisé. Il prête attention à ses collègues catholiques. «Je sais que pour eux, il n'en va pas de même». C'est pour cela qu'il s'adapte.

Un exemple: lors d'une fête de village, un jubilé, un office religieux devait être célébré conjointement. Les catholiques avaient souhaité renoncer à l'Eucharistie, et dès lors pour eux, il ne s'agissait pas d'un «véritable office». Matthias Bosshard est songeur: «Peut-être est-ce presque plus douloureux pour les catholiques que pour les réformés.» Il est d'avis qu'il faut rechercher «des célébrations communes où chacun soit satisfait».

C'est d'ailleurs une satisfaction qu'il rencontre quotidiennement dans sa pratique pastorale. Dans les maisons de retraite où il exerce la fonction d'aumônier, «tous ont accès partout». Ses paroissiens réformés acceptent volontiers l'hostie offerte par une collaboratrice du prêtre catholique, tandis qu'une dame réformée joue du piano. «Toutes les barrières confessionnelles tombent». Matthias Bosshard suppose que les personnes âgées ont un rapport particulier

st aimable»

à la transcendance. «Lorsque les gens sont très ouverts et réceptifs, que ce soient des enfants, des personnes âgées ou des malades, les cloisons de nature théologique disparaissent.» Et d'une manière générale, il est d'avis que les fidèles de la base souhaitent des célébrations communes, même les catholiques, dont l'orientation est sensiblement plus libérale et œcuménique que celle de «Rome».

D'égal à égal

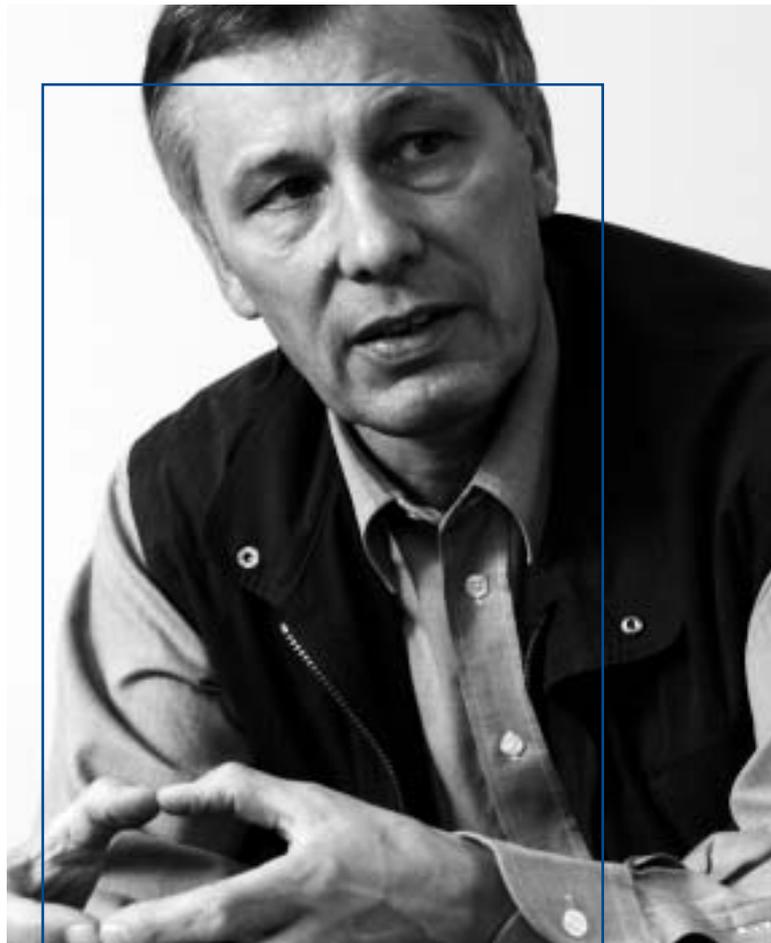
Matthias Bosshard fait pourtant des prévisions plutôt pessimistes et n'attend guère de changements dans les années à venir. «Les déclarations du pape actuel sur la Cène sont absolument sans équivoque», au point qu'il faut parler de «cléricalisation» de la Cène. Il n'en admet pas moins qu'il y a aussi des problèmes chez les réformés, qui depuis la sécularisation ont relégué la célébration de la Cène au second rang. Et chez qui elle a pris une forme terriblement austère et pesante. Pour lui, la Cène protestante a fini par dissuader les ouvriers et les intellectuels, tandis que d'autres en ont conçu une certaine crainte.

Matthias Bosshard souhaite que la Cène devienne «plus festive, plus joyeuse, plus lumineuse, plus vivante et plus communautaire». L'homme d'aujourd'hui, peu attaché à la parole, vit davantage d'émotions et d'atmosphères. L'Église réformée s'engagera sur la bonne voie si la Cène y redevient un repas communautaire, une fête à laquelle les enfants sont aussi associés, une expérience de vie et de création. «De la couleur, de la participation, une certaine touche esthétique»: telle pourrait être la Cène pour répondre aux besoins de rituels et de spiritualité.

Il voit bien que les réformés ont maintenant tendance à abandonner leur traditionnelle austérité desséchante. «Il est d'autant plus dommage qu'au moment même où les réformés font un pas en direction des catholiques, il y ait un blocage du côté catholique». Car dans l'une ou l'autre célébration, de la Cène ou de l'Eucharistie, ce qui lui importe, c'est «l'espérance et la communion».

Même si le nombre de paroissiens régresse, celui des personnes désirant prendre part à la Cène augmente, constate Matthias Bosshard. «Goûtez et voyez comme le Seigneur est aimable», a-t-il l'habitude de dire au moment de tendre le pain et la coupe. Chez les réformés, le destinataire est toujours au centre, et le pasteur perd sa position dominante.

Photo: refbild/Pfander



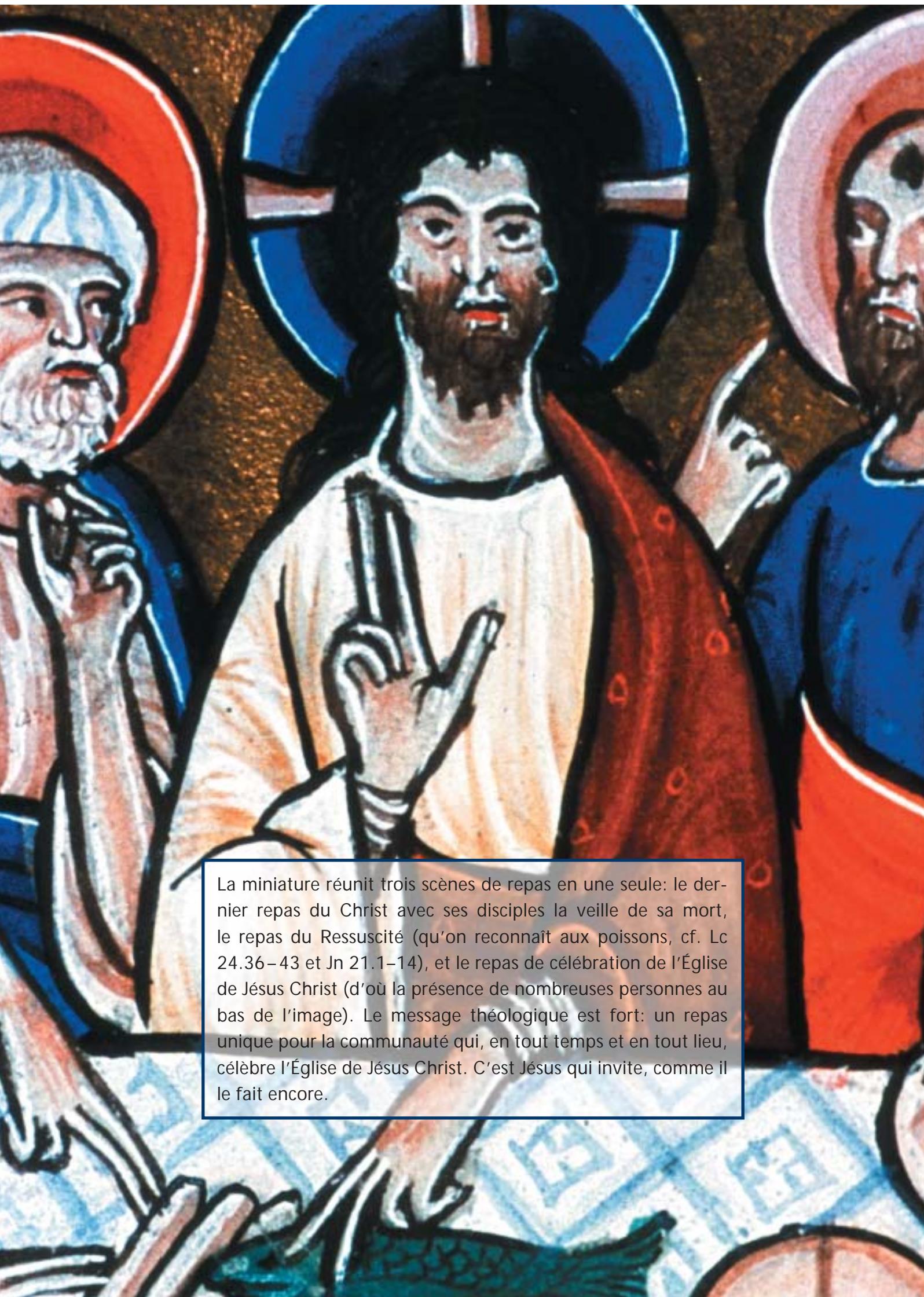
Matthias Bosshard souhaite que la Cène devienne «plus festive, plus joyeuse, plus lumineuse, plus vivante et plus communautaire».

La personne

Né en 1949 à Uznach (SG), Matthias Bosshard a étudié la théologie à Bâle, Tübingen, Berlin et Zurich, puis est devenu animateur de jeunesse à Paris, sur mandat de la FEPS. Assistant au Theological College of Northern Nigeria en 1978, pasteur à St. Antonien (GR) de 1979 à 1985, à l'église Saint-Luc de Lucerne de 1985 à 1989. Depuis 1989, pasteur à l'église Saint-Pierre de Bâle et aumônier de maisons de retraite.

C'est ce qui à ses yeux constitue l'identité protestante: que l'homme ne soit pas en situation d'infériorité par rapport à un ministre officiant, mais puisse le regarder d'égal à égal. «La Cène réformée ne tient que par ce qui se passe dans le cœur», dit Matthias Bosshard, qui souhaite à chacun un sentiment pareil à celui qu'il a éprouvé lorsque ses parents, durant la communion, le regardèrent dans les yeux.

Sandra Baumeler, journaliste, est collaboratrice du service de la communication de la FEPS.



La miniature réunit trois scènes de repas en une seule: le dernier repas du Christ avec ses disciples la veille de sa mort, le repas du Ressuscité (qu'on reconnaît aux poissons, cf. Lc 24.36–43 et Jn 21.1–14), et le repas de célébration de l'Église de Jésus Christ (d'où la présence de nombreuses personnes au bas de l'image). Le message théologique est fort: un repas unique pour la communauté qui, en tout temps et en tout lieu, célèbre l'Église de Jésus Christ. C'est Jésus qui invite, comme il le fait encore.